

**ASSOCIATION DES
STOMISÉS DU
GRAND-PORTAGE
COUVRE LES
MUNICIPALITÉS
RÉGIONALES DES
MRC SUIVANTES :**

**Je désire devenir membre de
l'association des stomisés du
Grand-Portage**

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____



Information

Prévention

Support

**Le coût de la carte de membre de 10\$
est joint dans l'envoi**

KAMOURASKA

RIVIÈRE-DU-LOUP

TÉMISCOUATA

BASQUES



**26, rue Joly
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3H2
Téléphone : 418-867-5885 poste 220
Télécopieur: 418-867-8920**

SERVICES DE L'ASSOCIATION

- Information sur les activités de l'association;
- Appui moral des autres personnes stomisées;
- Écoute téléphonique et programme de visite à l'hôpital et à domicile;
- Démonstration de nouveaux produits visant l'amélioration de la condition de vie des personnes stomisées;
- Rencontre avec des intervenants spécialisés ou des organismes collaborateurs;
- Démarches pour l'amélioration ou le développement de services répondant aux besoins des personnes stomisées;
- Concertation avec les associations des personnes handicapées de la région du KRTB;
- Activités sociales;
- Élaboration du journal trimestriel « La Brise ».

BUTS:

- Renseigner et aider toute personne ayant subi ou étant sur le point de subir une intervention chirurgicale nécessitant le port d'une stomie;
- Faciliter, avec les membres de la famille, la réadaptation de la personne stomisée par le retour à une vie sociale active;
- Organiser des rencontres d'information, colloques, activités sociales, etc...
- Contribuer à l'amélioration constante des programmes d'aide aux stomisés;
- Favoriser la mise en place de mécanisme de concertation entre les intervenants concernés.

QU'EST-CE QU'UNE STOMIE

Une stomie est une ouverture créé par voie chirurgicale sur la paroi abdominale pour permettre l'élimination des déchets gastro-intestinaux et / ou urinaires.

QUI PEUT DEVENIR MEMBRE

- Toute personne dont la condition nécessite le port d'une stomie temporaire ou permanente;
- Conjoint et/ou membres de la famille;
- Toute personne dont les intérêts sont communs à ceux de l'association;
- Tous organismes qui dispensent des services spécifiques aux personnes stomisées ou qui assurent la promotion des droits et défense des intérêts des personnes handicapées

